

Sécurité des VOLS

*. Pour votre préparation de vol .

Les secteurs **VOLTAC** sont maintenant portés à la connaissance des usagers civils depuis le 13/12/2019

Voici le lien pour accéder à cette publication :

<https://securitedesvols.aero/productions/les-phases-de-vol/preparation/preparation-du-vol/attention-vols-tactiques>

Petit rappel : Secteur **VOLTAC**

- Secteur où les hélicoptères de l'aviation légère de l'Armée de Terre (ALAT) évoluent en **VOL TACT**ique (vite et proche du sol entre 0 et 150 m , 0 et 500Ft)

Accès à l'information

Ces entraînements sont conduits dans les secteurs VOLTAC publiés au MIAM ENR 5.2 (Manuel d'Information Aéronautique Militaire).

Ces informations sont disponibles sur le site internet de la Direction de la circulation aérienne militaire (DIRCAM) :

<https://www.dircam.dsaе.defense.gouv.fr/fr/documentation-4/miam>

A compter du 27/02/2020, ces informations seront insérées à l'AIP, partie ENR 5.3

Caractéristiques

Ces vols particuliers ont la caractéristique de se dérouler :

- A faible hauteur, entre 0 et 150m/500ft ASFC,
- De jour comme de nuit,
- Avec des hélicoptères isolés, en patrouille (de 2 à 3) ou en module pouvant regrouper jusqu'à 20 appareils,
- En cherchant à se fondre dans le relief,
- En vol stationnaire, derrière des masques (bois, relief),
- Avec des hélicoptères camouflés,

L'effet recherché est que l'ennemi détecte l'appareil le plus tardivement possible.

L'effet induit est que :

Le décollage d'un ULM comme un paramoteur, hors aérodrome ou plateforme référencée, ou encore le vol d'un drone ou d'un aéromodèle dans la campagne exigent une vigilance supplémentaire, particulièrement si ces opérations sont masquées par de la végétation ou la topographie du terrain.

Visuellement, un guetteur au sol chargé de la surveillance de l'espace aérien environnant, ou le pilote d'un ULM, détecteront très tardivement un hélicoptère en vol tactique. Le temps pour prévenir un rapprochement dangereux sera très court et peut-être insuffisant.

Même s'ils entendent l'hélicoptère, ou un paramotoriste peuvent avoir des difficultés à déterminer l'origine précise du son, en particulier s'il y a du vent.

Les équipages d'hélicoptères sont capables d'appliquer le « voir et éviter » vis-à-vis d'un aéronef habité, mais il est difficile, Il faut donc rechercher activement l'information concernant les activités de vols tactiques, et ne pas hésiter à prévenir par appel téléphonique, si vous prévoyez des opérations à basse hauteur durant ces activités.

Petit Rappel de règle de l'Air

- En vol VFR le Voir et Eviter est la règle .
- Le vol doit toujours être effectué avec un minimum de 500ft sol , à l'exception du Décollage ,et de l'Atterrissage
- Sur les exercices de panne moteur avec **INSTRUCTEUR** la hauteur est autorisée à 50 m sol soit 150 Ft .

Carte des zones VOLTAC

MILAIP FRANCE

Manuel d'Information Aéronautique Militaire

ENR 5.2-11
Secteurs VOLTAC
25 MAY 17

ENR 5.2.6
Secteurs VOLTAC

ENR 5.2.6
VOLTAC sectors

